

**Avec Compétences PEC vous obtenez une certification : votre recherche d'emploi est plus rapide et plus efficace !**



### VOUS PRENEZ CONSCIENCE DE VOS COMPÉTENCES

Vous êtes rassuré en identifiant les compétences acquises lors de vos expériences professionnelles passées et celles acquises pendant le PEC



### VOUS SAVEZ VALORISER VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Vous présentez vos expériences avec des exemples concrets, validés grâce à une certification ou une reconnaissance officielle



### VOUS ACCÉDEZ A UN EMPLOI DURABLE

Vous avez démontré votre capacité à apprendre sur un poste de travail et que vous possédez les comportements professionnels attendus à la fin du PEC

## Compétences PEC est un dispositif conçu pour vous par l'Afpa et Pôle emploi.

Ce parcours peut être réalisé en centre Afpa ou à distance, toujours avec un accompagnement individuel.

**Vous souhaitez en savoir plus ou être conseillé ?**

**Votre contact**



## VOUS ÊTES SALARIÉ EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES ?

Compétences PEC : valorisez votre expérience et vos compétences en choisissant la certification adaptée à votre parcours professionnel

**afpa.fr**

SUIVEZ-NOUS  


Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  
Établissement public à caractère industriel et commercial  
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil - 824 228 142 RCS BOBIGNY

# La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

## POUR QUI ?

Si vous avez exercé des activités en lien avec le titre professionnel ou le certificat de compétences professionnelles visés :



Pendant une durée cumulée d'au moins 1 an, de façon continue ou non



En France ou à l'étranger.

## COMMENT ?

1

Une mise en situation concrète sur des plateaux techniques qui reproduisent un environnement de travail : garage, appartement, cuisine, atelier... permet d'évaluer vos compétences

2

L'examen pratique est suivi d'un entretien avec un jury de professionnels qui vous attribue votre diplôme

**Bon à savoir !** Si certains aspects du métier ne sont pas encore maîtrisés, vous pouvez obtenir une validation partielle, avec la possibilité de vous représenter à la session de certification suivante.

## QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

- ☑ Une reconnaissance officielle de votre expérience professionnelle par un diplôme reconnu par l'État et les entreprises
- ☑ Pour maintenir votre emploi avec un diplôme qui répond aux besoins du marché de l'emploi.
- ☑ Pour faciliter votre évolution professionnelle
- ☑ Pour votre satisfaction personnelle

# La Reconnaissance des savoir-faire professionnels (RFSP)

## POUR QUI ?



Si vous souhaitez valoriser officiellement les compétences que vous avez acquises tout au long de votre vie professionnelle.

## COMMENT ?

1

Vous passez des épreuves pratiques devant un jury

2

Ces épreuves se déroulent sur un plateau technique ou en entreprise

3

Le jury est constitué d'un professionnel et un formateur expert du métier concerné.

**Bon à savoir !** Il n'y a pas d'entretien formel ni de dossier technique à rédiger pour l'évaluation et vous pouvez valider votre expérience compétence par compétence

## QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

- ☑ Valoriser vos savoir-faire et évoluer professionnellement
- ☑ Être dans une dynamique de parcours professionnel et envisager une Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- ☑ Garantir votre professionnalisme
- ☑ Pour votre satisfaction personnelle

# Le Certificat CléA

## POUR QUI ?



Vous souhaitez valoriser officiellement vos compétences de bases (calcul, français, bureautique, travail en équipe...).

## COMMENT ?

1

Si l'évaluation montre que vous maîtrisez toutes les bases nécessaires, vous obtenez instantanément votre certificat

2

Si vous devez renforcer certaines compétences, des formations courtes vous seront proposées pour obtenir votre certificat

**Bon à savoir !** Le certificat CléA est reconnu dans tous les secteurs d'activité, quel que soit le métier exercé

## QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

- ☑ Identifier les points forts de votre profil professionnel, ainsi que les points que vous pouvez améliorer
- ☑ Garantir à votre employeur que vous maîtrisez les compétences de bases